



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

PLAN MUNICIPAL DE RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE



Plan d'action 2022

Scholastique Amoussou
Service de traitement des eaux
Janvier 2022

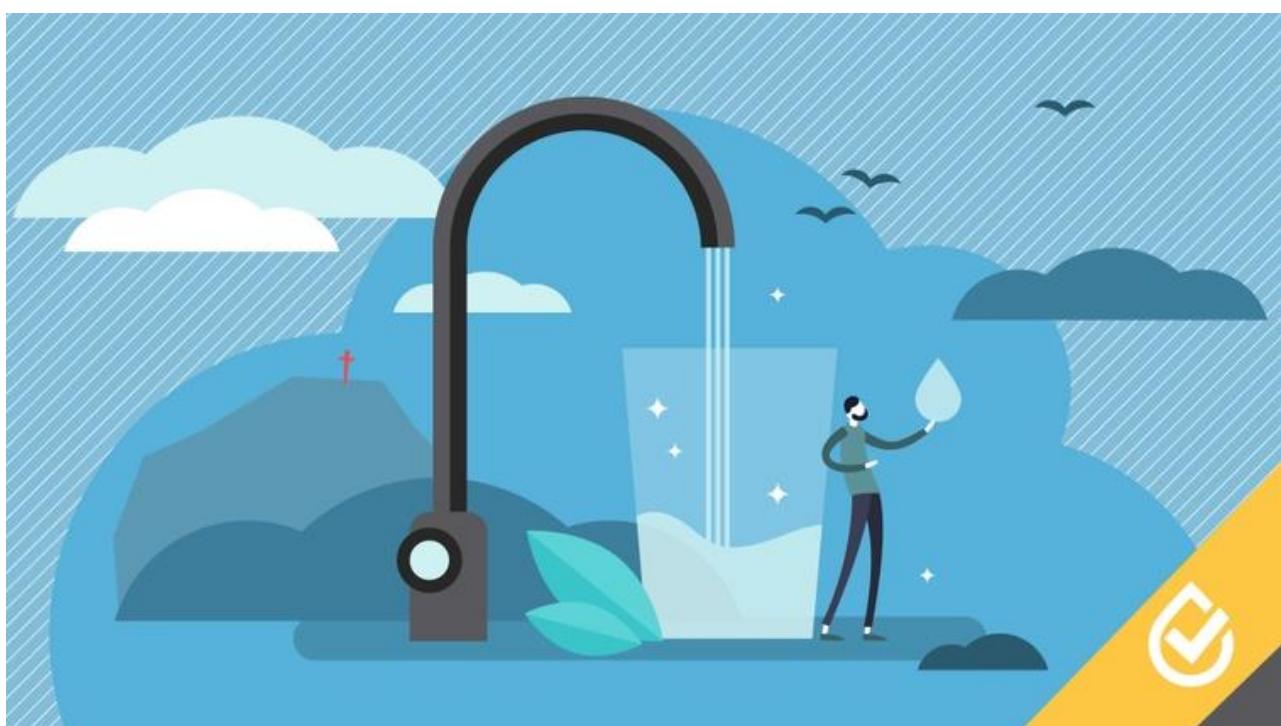
Table des matières

Introduction.....	2
1- Plan	3
1.1 Phase 1	3
1.2 Phase 2	4
1.3 Phase 3	4
1.4 Phase 4	5
2- Formulaire d'inscription	6
Conclusion.....	6

Introduction

La municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir partage la préoccupation du gouvernement québécois à l'égard de la présence potentielle de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les résidents et résidentes de l'état d'avancement du plan.



1- Plan

Le plan de réduction du plomb de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir se compose en quatre phases à savoir :

- l'inventaire des secteurs à prioriser,
- le dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés,
- l'inventaire, la planification et le remplacement des entrées de service et des conduites ciblées
- la rétroaction aux résidents et résidentes sur la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service en plomb.

1.1 Phase 1

La phase 1 du plan consiste à réaliser l'inventaire des secteurs à cibler pour la campagne d'échantillonnage. L'objectif principal consiste à répertorier les résidences où les entrées d'eau potable ont de fortes chances d'être construites en plomb. L'ordre de priorité est le suivant :

- ✓ Établissement accueillant des enfants de six ans et moins (exemple : garderie)
- ✓ Résidences construites ou raccordées avant 1955
- ✓ Résidences construites ou raccordées entre 1956 et 1970
- ✓ Résidences construites ou raccordées entre 1971 et 1999

OBJECTIF : Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées.	
Actions	Échéancier
Mettre à disposition des résidents et résidentes le plan d'action pour la réduction du plomb dans l'eau potable.	Hiver 2022
Créer un formulaire en ligne. Permettre aux résidents et résidentes de s'inscrire en ligne pour des prélèvements d'échantillons dans leurs résidences. Ce formulaire permettra d'avoir une banque des résidences potentielles à prioriser.	Printemps 2022

Analyser les formulaires reçus. Trier et faire l'inventaire des résidences à prioriser.	Printemps 2022
Communiquer aux résidents et résidentes la liste des résidences choisies.	Printemps 2022

1.2 Phase 2

La phase 2 consiste à effectuer les échantillonnages, et à envoyer les échantillons dans un laboratoire accrédité. Il permet le dépistage du plomb dans l'eau potable des secteurs ciblés.

OBJECTIF : Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des bâtiments des secteurs ciblés.	
Actions	Échéancier
Prise de rendez-vous avec les résidents et résidentes concernées.	Juillet 2022
Échantillonnage et envoi au laboratoire accrédité	Août à Octobre 2022
Communication des résultats aux résidents et résidentes concernées	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats
Si les résultats sont négatifs et respectent les normes, communication des résultats et envoi de lettres de remerciements.	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats

1.3 Phase 3

Cette phase prend effet si et seulement si l'un des résultats d'analyse présentent un dépassement des normes de plomb (0,005 mg/l) et de cuivre (1 mg/l), dans les échantillons analysés. Elle consiste à effectuer l'inventaire, la planification et le remplacement des entrées de service et des conduites concernées.

OBJECTIFS :	
Actions	Échéancier
Informer les propriétaires des bâtiments concernés par le dépassement des normes.	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats
Identifier les sources de la présence du plomb (conduite d'entrée d'eau de service public ou privé), et soumission	Automne 2022
Aviser les propriétaires concernés par une lettre mentionnant la date à laquelle les travaux seront effectués sur la partie publique ou privé des conduites d'entrée d'eau de service. Mentionner dans la lettre les frais des travaux et de l'échelonnement de la facturation.	Automne 2022
Réalisation des travaux	Été suivant la réception des résultats d'analyse positifs
Réviser et augmenter le nombre d'échantillonnage dans les secteurs où les normes de dépassement ont été détectées	Prochaine série d'échantillonnage (année suivante)

1.4 Phase 4

La phase 4 représente la dernière étape du plan et consiste à faire une rétroaction aux résidents et résidentes sur la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service en plomb.

OBJECTIF : Informer régulièrement les citoyens de la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service.

Actions	Échéancier
Présentation de l'état d'avancement du plan d'action au conseil municipal. Cet état d'avancement sera ensuite déposé sur le site Internet de la municipalité pour permettre aux résidents et résidentes de le consulter.	Janvier de chaque année

2- Formulaire d'inscription

Les résidents et résidentes de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui désirent s'inscrire sur la liste d'échantillonnage peuvent remplir le formulaire d'inscription.

Ce formulaire permet d'avoir une base de données sur les résidences à prioriser et facilite la campagne d'échantillonnage. Le formulaire est disponible directement sur le site de la municipalité dans la section Eau et environnement/plan de réduction du plomb/formulaire d'inscription.

Conclusion

Ce document présente la mise en œuvre du plan de réduction du plomb dans l'eau potable de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Il sert de guide et de référence en cas d'un dépassement des normes de plomb dans l'eau potable. Il est actualisé et publié chaque année sur le site web de la municipalité, pour permettre aux résidents et résidentes de s'informer sur l'évolution du plan.